

TABLEAU DES HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2021

GERANCE

Locaux d'habitation, commerciaux, professionnels et mixtes

Taux d'honoraires sur les encaissements : 12% TTC maximum.

GLI Assurgérance (garantie de loyer, détériorations immobilières) :
3% TTC maximum.

Locaux d'habitation, sur le quittancement total.
Conditions disponibles sur demande.

Frais divers à la charge des mandants :

- Etablissement d'une déclaration TVA : 150 € TTC maximum.
- Etablissement d'une déclaration de revenus fonciers : 200 € TTC maximum / lot.
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 60 € TTC maximum / lot.
- Constitution dossier contentieux ou sinistre : 350 € TTC maximum.

Flashez le QR code afin
d'accéder à mes coordonnées



Administration de biens - Syndic de copropriétés - Transactions

Centre d'Affaires Alta Rocca - Bât. C - 1120, route de Gémenos - 13400 Aubagne
Tél. : 04 42 01 60 38 - www.immobilieredastrevigne.fr - jjd@immobilieredastrevigne.fr

SASU au capital de 5,000 € - RCS Marseille 815 248 612 - Carte Professionnelle N° CPI 1310 2016 000 003 863
Membre de la fédération Nationale de l'immobilier - Garanties par la Galian - Sociétaire n° 48 346 A